

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 11 AVRIL 2019 : « PARCOURSUP 2019 : TOUTES ET TOUS EX-AEQUO »

Le SNESUP-FSU s'oppose à toute forme de sélection notamment à l'entrée dans les licences de l'université et il demande des moyens permettant d'accueillir dans des bonnes conditions tou.te.s les étudiant.e.s qui le demandent dans la filière de leur choix, au plus près de leur domicile. L'université doit rester un service public ouvert et accessible à toutes les bachelières et tous les bacheliers (ou disposant d'une qualification équivalente).

Le SNESUP-FSU a fait adopter par le CNESER une motion demandant [l'abandon de la plate-forme Parcoursup](#), a demandé la **publication des algorithmes locaux** et a soutenu la **saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)** et du défenseur des droits. La Ministre a dû se justifier devant l'Assemblée nationale à propos du manque de transparence de ces algorithmes. À cette heure, un seul président d'université a publié le mode de tri des candidatures en licence après saisine des vœux sur Parcoursup.

En ce moment, les établissements préparent la rentrée 2019 et mettent en place les commissions chargées de trier les dossiers des candidatures. En effet, le 3 avril a eu lieu la clôture des confirmations des vœux sur Parcoursup des lycéen.ne.s pour les formations de l'enseignement supérieur. Les lycéen.ne.s ont déposé leur dossier non sans avoir quelques surprises au passage : comme par exemple de devoir s'acquitter de **frais d'examen de dossier**. En effet, sans que les familles puissent le voir sur Parcoursup, des écoles privées et publiques exigent des frais de dossiers de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros pour examiner les candidatures. Ces frais sont illégaux (cf cours des comptes) et scandaleux car ils engendrent des discriminations sociales.

Le bilan quantitatif de Parcoursup à la rentrée 2018 s'élève à 180 000 abandons de la plateforme, 40 000 inscrit.e.s radié.e.s pour « inaction » et 70 000 candidat.e.s qui ont attendu le dernier jour pour valider la proposition qui leur était faite espérant probablement une meilleure affectation. **Parcoursup est un puissant outil d'autocensure, de dissuasion et qui favorise le secteur privé.** D'un point de vue qualitatif, cette réforme oblige les lycéen.ne.s dès 16 ans, aux méthodes d'autopromotion qui

n'étaient jusque-là nécessaires que dans certaines formations (*selfmarketing* via CV et lettre de motivation). Il les soumet à un processus déshumanisant, régi par des algorithmes. En outre, il entretient le mythe d'une orientation et d'une réussite prédictives. **Parcoursup contribue de surcroît à renforcer les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux études supérieures.** Ainsi, les premières données ministérielles ont montré que les élèves issu.e.s de bacs professionnels ou technologiques avaient eu bien moins de propositions des établissements que celles et ceux issu.e.s de bacs généraux. Si elle était adoptée, la réforme du lycée, avec des options pas forcément ouvertes sur tout le territoire, imposerait une orientation dès la fin de la seconde.

Parcoursup saison 1 a démontré que le tri des dossiers ne servait à rien. Les classements à la 3^{ème} voire la 5^{ème} décimale sont un non-sens scientifique. Le rectorat a pris le pouvoir en chamboulant les classements faits par les établissements de manière autoritaire. Paradoxalement, ce système a compliqué l'affectation des élèves dans de nombreuses filières jusque-là hors-tension, engendrant des retards dans la conception des emplois du temps et dans la constitution des groupes de TD, alors qu'il était possible de prendre tout le monde ! La mal nommée, « loi relative à l'Orientation et la Réussite des Étudiants » instaurant **Parcoursup est bel et bien un outil de sélection sociale.**

Parcoursup a surtout pour objectif de gérer des flux d'étudiant.e.s sans augmenter le nombre de places du service public à la hauteur des besoins. L'augmentation prévisible de la population étudiante en L1 et en L2 ne sera pas financée à la rentrée 2019. En effet, comme le montrent les mobilisations actuelles dans certaines UFR STAPS (Nantes, Rouen, Brest,...), **les promesses de moyens supplémentaires pour l'accueil d'étudiant.e.s supplémentaires n'ont déjà été que très partiellement tenues en 2018 et sont en passe de ne pas l'être pour la rentrée 2019.**

Le SNESUP-FSU rappelle la nécessité d'un plan pluriannuel d'affectation des moyens pour ouvrir des places, accueillir et faire réussir toutes et tous les étudiant.e.s.

En 2019 ne participons pas au tri social des lycéen.ne.s et permettons à toutes les bachelières et tous les bacheliers de s'inscrire dans la formation de leur choix : quand nous participons aux commissions, classons les dossiers « tous ex-aequo » !

Le SNESUP-FSU rappelle aux collègues qu'il n'existe [aucune disposition légale](#) pour les obliger à trier les dossiers des candidat.e.s.

Toutes et tous les titulaires du baccalauréat doivent pouvoir poursuivre leurs études supérieures dans la filière de leur choix. ■